

GAL Ardèche³ Centre Monts Méridionale

Programme LEADER 2014-2020

Nos ressources territoriales, un passeport d'avenir

Les principes et critères de sélection

Document préparatoire au
Comité de programmation du 9 décembre 2015



I. Les principes de sélection selon l'Union européenne

Les principes de base de la Commission européenne :

Dans l'article **34 (3) du Règlement (UE) 1303/2013**, il est précisé que les GAL ont notamment pour tâche :

- **b** « d'élaborer une procédure de sélection transparente et non discriminatoire et des critères objectifs de sélection des opérations qui préviennent des conflits d'intérêt » (...)
- **c** « d'assurer, lors de la sélection des opérations, la cohérence entre celles-ci et la stratégie locale de développement menée par les acteurs locaux en classant les opérations en fonction de leur contribution à la réalisation des objectifs et valeurs cibles de ladite stratégie »

Les lignes directrices de la Commission européenne en matière de sélection :

- Rôle du Comité de programmation : validation du processus de sélection et avis en cas de modification des critères de sélection ;
- Le Comité de programmation dispose de quatre mois après la signature de la convention pour élaborer les grilles de sélection. Cependant, il doit proposer ses principes de sélection dans la convention. Enfin, mieux vaut anticiper car ce n'est que sur la base de ces grilles que les porteurs de projet pourront élaborer leur demande de subvention et que les premiers dossiers pourront être soutenus ;
- Les critères de sélection qui pourraient être techniquement facilement atteints par toutes les demandes doivent être évités ;
- Un seuil minimum de points à atteindre pour pouvoir bénéficier de l'aide doit être établi ;
- En général, des points doivent être donnés à chaque critère de sélection et le score total de la demande doit être la somme des points pour chacun des critères de sélection qu'elle satisfait ;
- Les critères de sélection peuvent être révisés selon les besoins de programmation (après avis du Comité de programmation).

II. L'exemple du GAL du Pays voironnais 2007-2013

Au cours du programme LEADER 2007-2013, de nombreux GAL de Rhône-Alpes ont mis en place des grilles d'analyse des projets au démarrage du programme ; peu à peu, l'utilisation de ces grilles a été abandonnée.

Seul le GAL du Pays voironnais a fait fonctionner une grille de sélection sur toute la période de programmation 2007-2013. Cette grille était utilisée systématiquement afin de procéder à l'analyse des projets présentés. Seuls les membres du Comité de programmation utilisaient cette grille ; elle n'était pas pré-remplie par les services techniques du GAL.

Les outils mis en place se décomposent en plusieurs documents (figurant ci-après) :

- Une note méthodologique ;
- Une note sur les effets attendus et objectifs par thème du programme (3 thèmes) ;
- Une grille d'analyse par thème (3 thèmes) ;
- Une grille d'analyse pour les porteurs de projet privés.

METHODOLOGIE

1- Prendre connaissance des grilles. 3 grilles = 3 thématiques
2- par sous-groupe thématique, griser au moins une ligne qui vous semble incontournable = critère obligatoire pour tout projet
3- par ligne grisée, entourer la case correspondant au niveau minimum d'exigence pour chaque projet dans le cadre du programme LEADER
4- Parmi les lignes non grisées, possibilité d'en choisir plusieurs (+ niveau d'exigence) pour lesquelles le projet doit s'inscrire dans l'une d'elles au minimum

ligne en grisé : thème obligatoire pour tout projet

lignes non grisées : option selon le projet

case en gras : niveau d'exigence minimum à atteindre pour tout projet

Rappel du contenu des fiches-action

THEME 1 : Favoriser l'émergence d'une culture commune sur le territoire, par la valorisation du patrimoine et l'apport réciproque entre les différentes catégories de la population ;

- action 1 : Patrimoine rural et mémoire collective : un capital à inventorier, faire (re)-découvrir, et valoriser
- action 2 : Favoriser des apports réciproques entre ruraux et urbains pour permettre la construction d'une culture commune et le vivre ensemble

THEME 2 : Renforcer une identité commune de territoire par la protection et la valorisation d'un cadre de vie de qualité, partagé par tous et pour tous ;

- action 3 : Préserver et valoriser les ressources naturelles, les paysages et la biodiversité
- action 4 : Gestion de l'espace : organiser les différents usages et fonctionnalités de l'espace ; permettre à tous l'accessibilité aux espaces et leur fréquentation

THEME 3 : Renforcer une identité commune de territoire par le développement des ressources, savoir-faire et services issus du monde rural.

- action 5 : Consolider l'offre / l'accès (aux) de services locaux pour faire de l'ensemble du territoire un lieu de vie attractif et accueillant
- action 6 : Développer le tissu économique rural et la consommation de produits de qualité en valorisant les ressources locales

THEME 1 : Favoriser l'émergence d'une culture commune sur le territoire, par la valorisation du patrimoine et l'apport réciproque entre les différentes catégories de la population.

Les effets attendus sont de permettre une construction et une appropriation des caractéristiques identitaires du territoire par les habitants locaux, d'améliorer les échanges entre les différentes catégories de la population (habitants locaux et nouveaux arrivants), afin d'améliorer la cohésion sociale du territoire et le sentiment d'appartenance à un territoire commun.

o Fiche- action 1 : Patrimoine rural et mémoire collective : un capital à inventorier, faire (re)-découvrir, et valoriser.

OBJECTIFS : Le territoire du Pays Voironnais dispose d'un patrimoine, entendu dans une acception large, qui recouvre tant des ressources agricoles, naturelles et environnementales, que des traits liés à l'habitat, au bâti, tel que les chartes architecturale et paysagère l'ont montré. L'objectif est de poursuivre le travail de recensement de l'ensemble de ces éléments, pour les porter à connaissance, les valoriser et les réutiliser dans la construction/consolidation d'une mémoire collective inscrite sur les valeurs et usages ruraux.

o Fiche- action 2 : Favoriser des apports réciproques entre ruraux et urbains pour permettre la construction d'une culture commune et le vivre ensemble.

OBJECTIFS : Mise en place d'actions permettant l'expression et la compréhension des points de vue des différentes populations sur la culture et l'identité du territoire ; Favoriser les actions permettant le vivre ensemble par une participation d'acteurs de différentes sensibilités. Favoriser une vision partagée de l'identité : au-delà des campagnes d'information et de sensibilisation ponctuelles conduites, dans le cadre de telle ou telle opération et pour tel ou tel objectif précis, contribuer à la mise en réseau des acteurs, dans un objectif de construction d'une identité commune de territoire.

THEME 2 : Renforcer une identité commune de territoire par la protection et la valorisation d'un cadre de vie de qualité, partagé par tous et pour tous.

Les effets attendus sont que le Pays Voironnais devienne un territoire exemplaire en matière de qualité environnementale et paysagère, grâce à la participation des différentes catégories de la population du territoire, et que ce cadre de vie soit un vecteur de construction d'une identité commune

○ Fiche- action 3 : Préserver et valoriser les ressources naturelles, les paysages et la biodiversité. **OBJECTIFS** : encourager les différents acteurs du territoire, dans un contexte de développement fort (pression démographique, pression foncière, développement économique, ...) à préserver et valoriser tant les ressources naturelles et la biodiversité que les paysages. Sensibiliser les différentes catégories de populations, par des logiques d'information, de promotion de « bonnes pratiques », y compris par des dispositifs incitatifs, pour en faire des acteurs de la préservation et de la valorisation des ressources et des paysages.

○ Fiche- action 4 : Gestion de l'espace : organiser les différents usages et fonctionnalités de l'espace. **OBJECTIFS** : permettre à tous l'accessibilité aux espaces et leur fréquentation. Permettre aux différentes formes d'utilisation de l'espace de coexister sur le territoire, prévenir les conflits d'usage sur ces espaces, organiser l'accès et la fréquentation des différents espaces pour tous

THEME 3 : Renforcer une identité commune de territoire par le développement des ressources, savoir-faire et services issus du monde rural.

Les effets attendus sont le renforcement de l'économie rurale et des services en milieu rural, la création de filières locales issues du territoire pour les habitants du territoire pour renforcer la cohésion et la solidarité entre les différents acteurs du territoire

○ Fiche- action 5 : Consolider l'offre / l'accès (aux) de services locaux pour faire de l'ensemble du territoire un lieu de vie attractif et accueillant.

OBJECTIFS : favoriser le maintien et le développement de services à la population ; accroître la qualité de vie sur le territoire par une facilitation de l'accès aux services.

○ Fiche- action 6 : Développer le tissu économique rural et la consommation de produits de qualité en valorisant les ressources locales.

OBJECTIFS : accompagner les activités économiques valorisant les ressources locales et la consommation de produits locaux de qualité pour permettre leur développement et contribuer au renforcement de l'identité du territoire

THEME 1 - Fiches action 1 et 2 - Favoriser l'émergence d'une culture commune sur le territoire par la valorisation du patrimoine et l'apport réciproque entre les différentes catégories de population

Critères	Questions exploratoires	Echelle d'évaluation et d'accompagnement				
		E	D	C	B	A
Transversalité géographique dans la perspective d'un rapprochement ville-campagne	Quel territoire va bénéficier du projet ?	Territoire inapproprié pour Leader	Une commune rurale ou urbaine	* Au moins 1 commune rurale et 1 commune urbaine * Ou 3 communes rurales	Au moins 5 communes rurales et 2 communes urbaines	Tout le territoire
Renforcement du lien social	Le projet favorise -t-il - les liens intergénérationnels ? la solidarité avec des personnes en difficulté ? (handicapés, Rmistés...) - la rencontre entre nouveaux arrivants et anciens habitants ? - la rencontre entre habitants et professionnels ?	Aucun d'entre eux	L'un d'entre eux	Deux d'entre eux	Trois d'entre eux	Les quatre
Gouvernance-partenariat	Combien de partenaires seront associés à la conception du projet ? (collectivités locales, associations, privés)	Pas d'information Pas de partenaire	Information mais pas de partenaire	Partenaires impactés par l'opération mais non associés à sa conception	Au moins 1 partenaire associé à la conception du projet	Au moins 2 partenaires associés à la conception du projet
Spécificités locales, vecteur d'identité territoriale	Le projet valorise - un produit, un site patrimonial, une ressource ? - un savoir-faire ? - un paysage ? - une période de l'histoire ?	Aucun d'entre eux	Un d'entre eux	Deux d'entre eux	Trois d'entre eux	Les quatre
Innovation	Le projet est-il innovant ? - dans les produits ou l'activité ? - le public cible ? - le partenariat ? - la méthode ?	Aucun d'entre eux	L'un d'entre eux	Deux d'entre eux	Trois d'entre eux	Les quatre
Protection ou amélioration environnementale	Le projet respecte et/ou permet d'améliorer les économies d'énergie ? - la protection de la ressource eau ou de l'air ? - la protection du paysage, de la biodiversité ? - la réduction des nuisances (bruit, odeur, pollution...)	Aucun d'entre eux	Un d'entre eux	Deux d'entre eux	Trois d'entre eux	Les quatre

Selon l'importance et ou la nature du projet du projet, le critère de pérennité sera pris en compte au cas par cas

Pérennité	Est-il prévu que l'action mise en place avec l'aide de LEADER perdure au-delà des aides financières que le programme peut apporter ?		NON	Ne sait pas	OUI
------------------	--	--	-----	-------------	-----

THEME 2- Inscription du projet dans les fiches action 3 et 4- Renforcer une identité commune de territoire par la protection et la valorisation d'un cadre de vie de qualité, partagé par tous et pour tous

Critères	Questions exploratoires	Echelle d'évaluation et d'accompagnement				
		E	D	C	B	A
Transversalité géographique dans la perspective d'un rapprochement ville-campagne	Quel territoire va bénéficier du projet ?	Territoire inapproprié pour Leader	Une commune rurale ou urbaine	* Au moins 1 commune rurale et 1 commune urbaine * Ou 3 communes rurales	Au moins 5 communes rurales et 2 communes urbaines	Tout le territoire
Renforcement du lien social	Le projet favorise -t-il - les liens intergénérationnels ? - la solidarité avec des personnes en difficulté ? (handicapés, Rmistes...) - la rencontre entre nouveaux arrivants et anciens habitants ? - la rencontre entre habitants et professionnels ?	Aucun d'entre eux	L'un d'entre eux	Deux d'entre eux	Trois d'entre eux	Les quatre
Gouvernance-partenariat	Combien de partenaires seront associés à la conception du projet ? (collectivités locales, associations, privés)	Pas d'information Pas de partenaire	Information mais pas de partenaire	Partenaires impactés par l'opération mais non associés à sa conception	Au moins 1 partenaire associé à la conception du projet	Au moins 2 partenaires associés à la conception du projet
Spécificités locales, vecteur d'identité territoriale	Le projet valorise - un produit, un site patrimonial, une ressource ? - un savoir-faire ? - un paysage ? - une période de l'histoire ?	Aucun d'entre eux	Un d'entre eux	Deux d'entre eux	Trois d'entre eux	Les quatre
Innovation	Le projet est-il innovant ? - dans les produits ou l'activité ? - le public cible ? - le partenariat ? - la méthode ?	Aucun d'entre eux	L'un d'entre eux	Deux d'entre eux	Trois d'entre eux	Les quatre
Protection ou amélioration environnementale	Le projet respecte et/ou permet d'améliorer - les économies d'énergie ? - la protection de la ressource eau ou de l'air ? - la protection du paysage, de la biodiversité ? - la réduction des nuisances (bruit, odeur, pollution...)	Aucun d'entre eux	Un d'entre eux	Deux d'entre eux	Trois d'entre eux	Les quatre

Selon l'importance et ou la nature du projet du projet, le critère de pérennité sera pris en compte au cas par cas

Pérennité	Est-il prévu que l'action mise en place avec l'aide de LEADER perdure au-delà des aides financières que le programme peut apporter ?		NON	Ne sait pas	OUI
-----------	--	--	-----	-------------	-----

THEME 3 - Inscription du projet dans la fiche action 5 et 6 - Renforcer une identité commune de territoire par le développement des ressources, savoir-faire et services issus du monde rural

Critères	Questions exploratoires	Echelle d'évaluation et d'accompagnement				
		E	D	C	B	A
Transversalité géographique dans la perspective d'un rapprochement ville-campagne	Quel territoire va bénéficier du projet ?	Territoire inapproprié pour Leader	Une commune rurale ou urbaine	* Au moins 1 commune rurale et 1 commune urbaine * Ou 3 communes rurales	Au moins 5 communes rurales et 2 communes urbaines	Tout le territoire
Renforcement du lien social	Le projet favorise -t-il - les liens intergénérationnels ? la solidarité avec des personnes en difficulté ? (handicapés, Rmistés...) - la rencontre entre nouveaux arrivants et anciens habitants? - la rencontre entre habitants et professionnels ?	Aucun d'entre eux	L'un d'entre eux	Deux d'entre eux	Trois d'entre eux	Les quatre
Gouvernance-partenariat	Combien de partenaires seront associés à la conception du projet ? (collectivités locales, associations, privés)	Pas d'information Pas de partenaire	Information mais pas de partenaire	Partenaires impactés par l'opération mais non associés à sa conception	Au moins 1 partenaire associé à la conception du projet	Au moins 2 partenaires associés à la conception du projet
Spécificités locales, vecteur d'identité territoriale	Le projet valorise - un produit, un site patrimonial, une ressource ? un savoir-faire ? - un paysage ? - une période de l'histoire ?	Aucun d'entre eux	Un d'entre eux	Deux d'entre eux	Trois d'entre eux	Les quatre
Innovation	Le projet est-il innovant ? - dans les produits ou l'activité ? - le public cible ? - le partenariat ? - la méthode ?	Aucun d'entre eux	L'un d'entre eux	Deux d'entre eux	Trois d'entre eux	Les quatre
Protection ou amélioration environnementale	Le projet respecte et/ou permet d'améliorer - les économies d'énergie ? - la protection de la ressource eau ou de l'air ? - la protection du paysage, de la biodiversité ? - la réduction des nuisances (bruit, odeur, pollution...)	Aucun d'entre eux	Un d'entre eux	Deux d'entre eux	Trois d'entre eux	Les quatre

Selon l'importance et ou la nature du projet du projet, le critère de pérennité sera pris en compte au cas par cas

Pérennité	Est-il prévu que l'action mise en place avec l'aide de LEADER perdure au-delà des aides financières que le programme peut apporter ?	NON	Ne sait pas	OUI
-----------	--	-----	-------------	-----

Porteurs privés						
Critères	Questions exploratoires	Échelle d'évaluation et d'accompagnement				
		E	D	C	B	A
Impact sur le Territoire	À quelle échelle le projet a-t-il un impact?	infra- communale	communale	intercommunale rurale	intercommunale urbain/rural	tout le territoire
Renforcement du lien social/amélioration qualité de vie	Quelle population est concernée par le projet? -personnes en difficulté -enfants/ personnes âgées -producteurs /artisans/commerçants locaux -associations locales -population rurale	aucun	un	deux	trois	quatre et +
Gouvernance- partenariat	Quels partenariats sont associés au projet? -projet inscrit dans un réseau	projet isolé, pas de communication	information et communication associée au projet	projet inscrit dans une logique de réseau	au moins un partenaire associé à la conception du projet	plusieurs partenaires associés à la conception du projet
Spécificités locales, vecteur d'identité territoriale	Le projet valorise - un produit (agricole, transformé...) - une ressource locale (eau, bois...) - un site, un espace du territoire - un savoir-faire, une pratique	aucun	un	deux	trois	quatre et +
Innovation/ exemplarité	Quel est le caractère innovant ou exemplaire du projet? - première expérience sur le territoire - démarche de diffusion de l'expérience (pédagogique, professionnelle) - démarche d'appui pour des expériences similaires (guide, formation...) - première expérience pour le porteur	Aucun	un	deux	trois	quatre et +
Prise en compte environnementale	Le projet respecte (ou améliore) - les économies d'énergie - les ressources naturelles - les paysages - la biodiversité - la réduction des nuisances (bruit, odeur,...)	Aucun	un	deux	trois	quatre et +

III. La sélection dans les appels à projets régionaux (FEADER)

Vous trouverez ci-après quelques exemples de grilles de sélection mises en place par la Région Rhône-Alpes afin de procéder à la sélection des projets concernant les appels à projets qu'elle gère directement au titre du FEADER :

- Appel à candidatures 2015 « Mise en œuvre de stratégies locales de développement agricoles, alimentaires, pastorales et de la filière bois » (mesure 16.71 du Programme de Développement Rural Rhône-Alpes) ;
- Appel à candidatures « Investissements des micro et petites entreprises de la filière bois » (mesure 06.42 du Programme de Développement Rural Rhône-Alpes).

Annexe 1 « GRILLE DE SELECTION » ELABORATION ET ANIMATION D'UNE STRATEGIE LOCALE DE DEVELOPPEMENT

Principes de sélection	Critère de sélection	Conditions de notation	Fourchette	Note attribuée	Poids	Note finale	Note maxi
Emploi/économie 5%	Croisement filières/territoires : prise en compte de l'aspect économique des filières dans la stratégie Le programme d'actions de la stratégie prend-il en compte la problématique économique des filières agricoles, alimentaires et/ou forestières ?	Non Oui	0 1		1		1
	Rapprochement entre producteurs et consommateurs Le programme d'actions de la stratégie comprend-il des actions permettant un rapprochement entre producteurs et consommateurs ?	Non, pas du tout Oui, partiellement Oui, correctement	0 1 2		1		4
Proximité 20%	Liens entre les acteurs agricoles ou forestiers et les autres usagers de l'espace rural Le programme d'actions de la stratégie comprend-il des actions favorisant les liens entre acteurs agricoles ou forestiers et les autres acteurs ?	Non, pas du tout Oui, partiellement Oui, correctement	0 1 2		1		
	Innovation 25%	"Trajectoire" du territoire ou de la filière Au sein du programme d'actions, de nouveaux sujets/thèmes sont abordés avec une approche renouvelée et de nouvelles ambitions pour le territoire ou la filière	Non, sujets/thèmes déjà traités dans le territoire Oui, un nouveau sujet/thème est abordé Oui, deux nouveaux sujets/thèmes sont abordés	0 1 2		2	
Cohérence entre les moyens dédiés et les nouvelles ambitions Des moyens d'animation particuliers sont-ils dédiés aux nouveaux sujets ?		Non Oui	0 1		1		
Coopération 30%	Pluralité des acteurs impliqués La gouvernance prévue pour piloter la stratégie prévoit-elle d'associer différents types d'acteurs publics et privés représentant une diversité d'intérêt ?	Non : un seul type d'acteurs, un seul type d'intérêt pour le territoire/la filière Oui : plusieurs types d'acteurs, plusieurs types d'intérêts pour le territoire /la filière	-2 1		2		6
	Inscription du partenariat dans la durée Le partenariat est-il formalisé sur la durée de la stratégie ?	Non Oui (soit une structure existe déjà, soit les liens entre acteurs sont formalisés dans un document spécifique : charte, convention, contractualisation)	-1 1		1		
	Cohérence du périmètre de la stratégie Le périmètre visé est-il cohérent au regard des enjeux ciblés et des dynamiques territoriales et de filières existantes ? (le porteur de projet devra donc expliciter en quoi son périmètre est pertinent et s'il présente des limites)	Le périmètre n'est pas cohérent avec les dynamiques existantes (CDDRA, PNR, PSADER) ni avec le bassin de production (filières, massifs forestiers ou pastoraux) en ce qui concerne les filières. Le périmètre est articulé avec les dynamiques territoriales existantes (CDDRA, PNR, PSADER) Le périmètre est celui d'un territoire de projet existant (CDDRA, PNR, PSADER) et/ou d'un bassin de production (filières, massifs forestiers ou pastoraux)	-2 0 1		3		
Ecoresponsabilité 20%	Prise en compte du développement durable Le programme d'action prévoit-il de travailler la gestion durable des ressources et la valorisation des services écosystémiques et climatiques ?	Non Partiellement Sur la globalité des thématiques abordées	0 1 2		2		4
NOTE FINALE :							

Note minimale possible :

-10

Note maximale possible :

20

NOTE ELIMINATOIRE : 10

Annexe 2 « GRILLE DE SELECTION» PROJET ISSU D'UNE STRATEGIE LOCALE DE DEVELOPPEMENT

Principes de sélection	Critère de sélection	Conditions de notation	Fourchette	Note attribuée	Poids	Note finale	Note maxi
Emploi/économie 20%	Le projet a-t-il un impact économique sur le territoire ? (création d'emploi, de valeur ajoutée créée ou captée ?)	Non Oui, a priori/indirectement Oui, certainement/directement	0 1 2		2		4
Proximité 10%	Le territoire valorise-t-il ses potentiels locaux : ressources humaines, économiques et naturelles ?	Non, pas du tout Oui, partiellement Oui, correctement	0 1 2		1		2
Innovation 15%	Caractère innovant du projet Le projet traite-t-il de nouveaux sujets/thèmes, de nouvelles ambitions pour le territoire/la filière, de nouvelles méthodes ...?	Non Oui	0 1		3		3
Coopération 50%	Cohérence avec la Stratégie Locale de Développement Le projet est-il en adéquation avec la Stratégie Locale de Développement du territoire et de la filière ?	Partiellement/Correctement Complètement/Parfaitement	0 2		2		10
	Pluralité des acteurs impliqués dans le projet Le projet prévoit-il d'associer différents types d'acteurs représentant une diversité d'intérêt et/ou est il articulé à d'autres projets?	Projet isolé et/ou ne prévoyant pas d'impliquer d'autres acteurs ni dans la gouvernance, ni dans la mise en oeuvre du projet	-1				
		Plusieurs types d'acteurs, plusieurs secteurs d'activités ou plusieurs maillons sont associés à la gouvernance du projet (consultation/avis)	0				
		Plusieurs types d'acteurs, plusieurs secteurs d'activités ou plusieurs maillons sont impliqués dans le pilotage du projet (co-décision)	1		3		
	Plusieurs types d'acteurs, plusieurs secteurs d'activités ou plusieurs maillons sont impliqués dans le pilotage du projet et le projet s'articule à d'autres projets via un partenariat formalisé (Association, SAS..., convention partenariale ou convention d'objectif commune à plusieurs projets).	2					
Ecoresponsabilité 5%	Prise en compte du développement durable Le projet vise-t-il une gestion durable des ressources et la valorisation des services écosystémiques et climatiques ?	Non Oui	0 1		1		1

NOTE FINALE :

Note minimale possible :

-3

Note maximale possible :

20

NOTE ELIMINATOIRE :

10

Annexe 1 « Grille de sélection »

Grille de sélection validée en Commission permanente du 30 janvier 2015



Grille de sélection

Intitulé de la mesure :

06.42 - Investissements des micro et petites entreprises de la filière bois

Les informations relatives à la notation du critère sont susceptibles d'ajustements (notamment à l'issue des premiers appels à projets). La fourchette de notation ne fera pas l'objet de modifications.

Principes de sélection	Critères de sélection	Notation du critère		Note attribuée	Poids	Note finale	Note maxi
Emploi - économie (50% note)	Taille d'entreprise	PE (moins de 50 salariés et CA inférieur à 10 millions d'euros) - hors TPE	1		2		4
		TPE (moins de 10 salariés et CA inférieur à 2 millions d'euros)	2				
	Maintien ou création d'emploi (fournir un compte d'exploitation prévisionnel faisant apparaître le nb d'ETP)	Diminution de l'effectif	0	0,5	2		2
		Maintien de l'effectif (à la date de la demande) ou création inférieure à 0,5 ETP					
		Création d'au moins 0,5 ETP	1				
	Priorité par type d'entreprise	Entreprise de 2ème transformation	1		2		4
Entreprises de 1ère transformation		2					
Proximité (10% note)	Distance moyenne de provenance des bois (résineux) : fournir une carte localisant les principaux massifs d'approvisionnement (zone de chalandise). Pour les feuillus, l'entreprise bénéficie automatiquement de 2 points.	> 100 km	1		1		2
		de 50 à 100 km	1,5				
		< 50 km	2				
Innovation (20% note)	Type de matériel	Triages automatisés, montage de produits d'emballage, valorisation de produits connexes, découpe et fraisage de grumes, sciage et investissements sur le parc à grume, imprégnation, etc.	1		2		4
		Séchage, étuvage, taille numérique, préfabrication d'éléments de charpente ou d'ossature bois. Etiquetage des produits certifiés.	1,5				
		Classement en résistance mécanique, fabrication de produits reconstitués (collage, aboutage, etc.), transformation de feuillus, traçabilité.	2				
Coopération (20% note)	Participation à une démarche collective	Adhésion à une interprofession ou projet issu d'une SLDF	0 ou 1		2		2
		Moins de 20% des achats matières (m3)	0				
		de 20 à 50% des achats matières (m3)	0,5				
		+ 50% des achats matières (m3)	1		2		2

NOTE FINALE :

Note minimale possible : 7

Note maximale possible : 20

NOTE ELIMINATOIRE : 8

IV. La grille de sélection du GAL Terres d'Echos 2014-2020

Dans sa candidature de mai 2015, le GAL Terres d'Echos (Sud-Grésivaudan - Royans-Vercors - PNR du Vercors) a proposé la grille de sélection des projets figurant ci-après.

GRILLE DE SELECTION DES PROJETS

PLUS-VALUE LEADER APPORTÉE	Innovation territoriale		CARACTERISTIQUES DU PROJET	Gouvernance du projet		
	10	Projet nouveau sur le territoire soit par la démarche soit par son but (pouvant venir d'un autre territoire national ou international) et assurant une complémentarité avec les projets portés par un autre programme CDDRA, POIA, PSADER...		5	Démarche ascendante et mobilisation sont exemplaires autour du projet ; le pilotage de l'action est transparent.	
	5	Projet apportant une amélioration d'un projet déjà réalisé sur le territoire et assurant une complémentarité avec les projets portés par un autre programme CDDRA, POIA, PSADER...		2	La gouvernance du projet est globalement satisfaisante mais l'une des deux dimensions reste faible.	
	-5	Projet déjà réalisé voire récurrent sur le territoire		0	Démarche ascendante et pilotage de l'action sont insatisfaisants.	
	Déploiement des coopérations au sein du territoire TERRES D'EChOS			Reproductibilité de l'action		
	5	Le projet porte sur l'ensemble du territoire et assure une coopération élargie entre les acteurs du territoire, dans une synergie public-privé satisfaisante		3	Le projet est transposable ailleurs par d'autres porteurs de projet par de simples ajustements.	
	3	Le projet permet une extension d'un projet existant sur une zone du territoire TERRES D'EChOS non couverte et encourage la coopération entre acteurs publics et privés du territoire.		0	Le projet n'est pas reproductible ailleurs, ou nécessite des compétences trop exclusives.	
-3	Le projet propose une action très/trop sectorisé sans coopération notable.	Validité de l'action				
IMPACTS ATTENDUS	Impact en termes de développement économique local		CRITERES SPECIFIQUES	Applicables au projet par fiche action (note de 0 à 10)		
	10	Le projet va permettre de renforcer le développement économique local par la création de valeur ajoutée locale et/ou d'emplois.		/10	FA1: Le projet apporte des innovations économiques : nouvelles formes d'entrepreneuriat, d'emploi, de travail, nouvelles méthodes collaboratives, une dimension sociale et solidaire...	
	5	La création de valeur ajoutée locale ou d'emplois n'est pas directe mais la montée en compétence d'acteurs ou le renforcement de la structuration d'un domaine/d'une filière permet de renforcer la compétitivité territoriale.		/10	FA2: Le projet s'inscrit dans une démarche systémique en intégrant tous les acteurs et enjeux pertinents.	
	-5	Le projet risque d'avoir des répercussions négatives sur l'écosystème économique local (concurrence accrue, précarisation ou destruction d'emplois)		/10	FA3: Le projet renforce la compétitivité du territoire et/ou d'acteurs du territoire par une meilleure prise en compte des impacts économiques du développement durable.	
	Impact environnemental			/10	FA4: Le projet est porté par un collectif de jeunes, et permet d'enclencher une dynamique citoyenne sur le territoire.	
	7	Le projet aura une incidence positive sur l'environnement.				
	0	Le projet n'aura pas d'incidence notable sur l'environnement.				
-5	Le projet risque d'engendrer des incidences négatives sur l'environnement.					
TOTAL: /55 (45 communs + 10 pour la fiche action concernée)						

V. Les principes de sélection du GAL Ardèche³ 2014-2020

Compte tenu de la nécessité de mettre en place un processus de sélection, le GAL doit se doter de principes de sélection qui serviront de base pour établir les critères de sélection.

A titre de base de travail, le processus et les principes de sélection pourraient être les suivants :

